



Post-trade made easy

Améliorer la connaissance du passif des
fonds admis en Euroclear France
via une plateforme d'échange de fichiers
positions et mouvements journaliers

Présentation de l'Initiative de Place

20 décembre 2023



Post-trade made easy

1. Introduction et présentation générale du projet



Post-trade made easy

1. Introduction et présentation générale du projet

Historique de l'initiative



2022

Production d'un **livre blanc**
sur la **connaissance du passif**
des fonds

1^{er} semestre 2023

Rédaction du cahier des
charges de la **plateforme de**
Place d'échange de fichiers
de positions et de
mouvements

2^{ème} semestre 2023

Diffusion du cahier des
charges et **collecte des**
intentions d'adhésion à la
plateforme

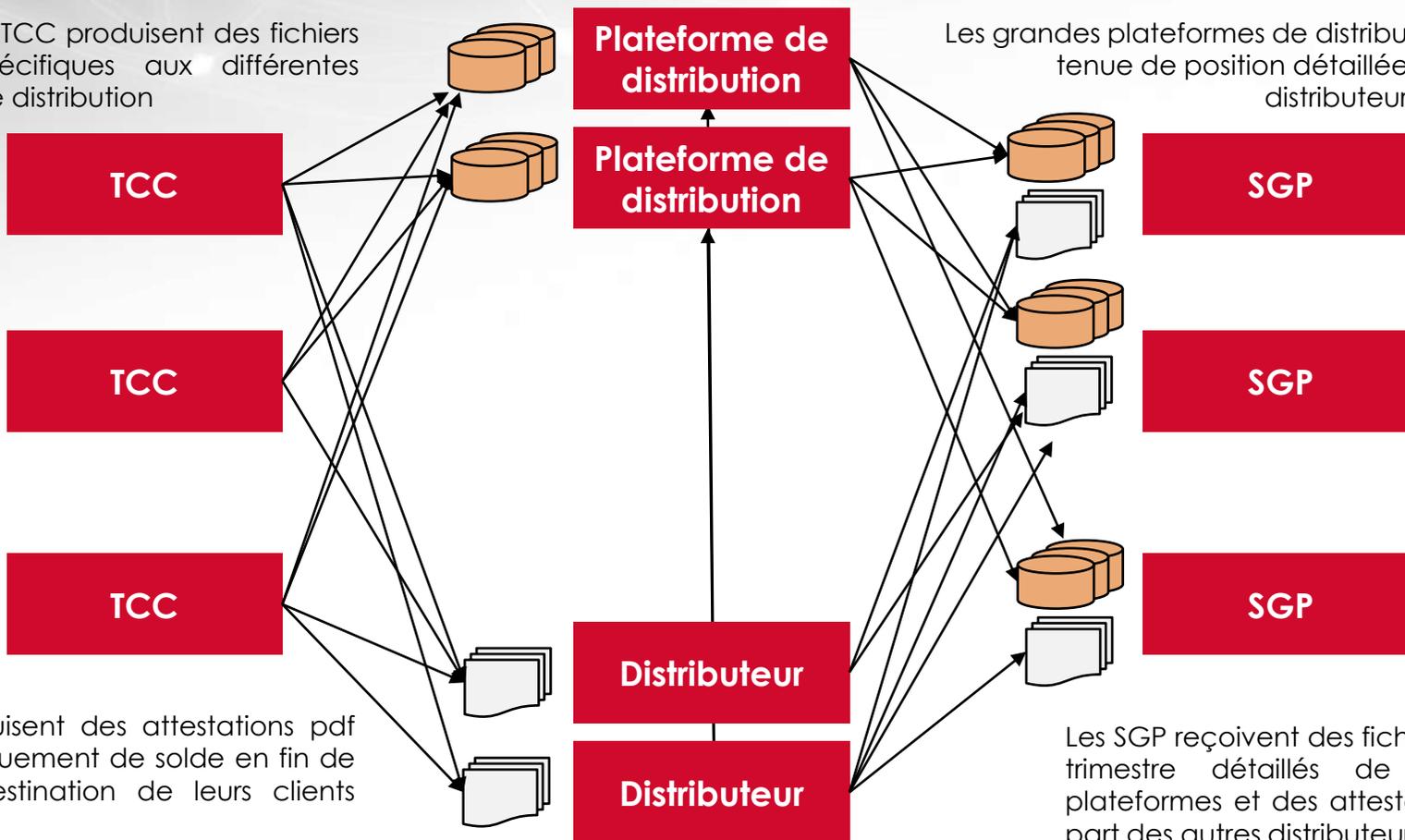


Post-trade made easy

1. Introduction et présentation générale du projet

Rappel de l'existant

Les principaux TCC produisent des fichiers quotidiens spécifiques aux différentes plateformes de distribution



Les grandes plateformes de distribution reflètent une tenue de position détaillée pour leurs clients distributeurs et institutionnels

Les TCC produisent des attestations pdf simplifiées uniquement de solde en fin de trimestre à destination de leurs clients distributeurs

Les SGP reçoivent des fichiers fin de mois / trimestre détaillés de la part des plateformes et des attestations pdf de la part des autres distributeurs

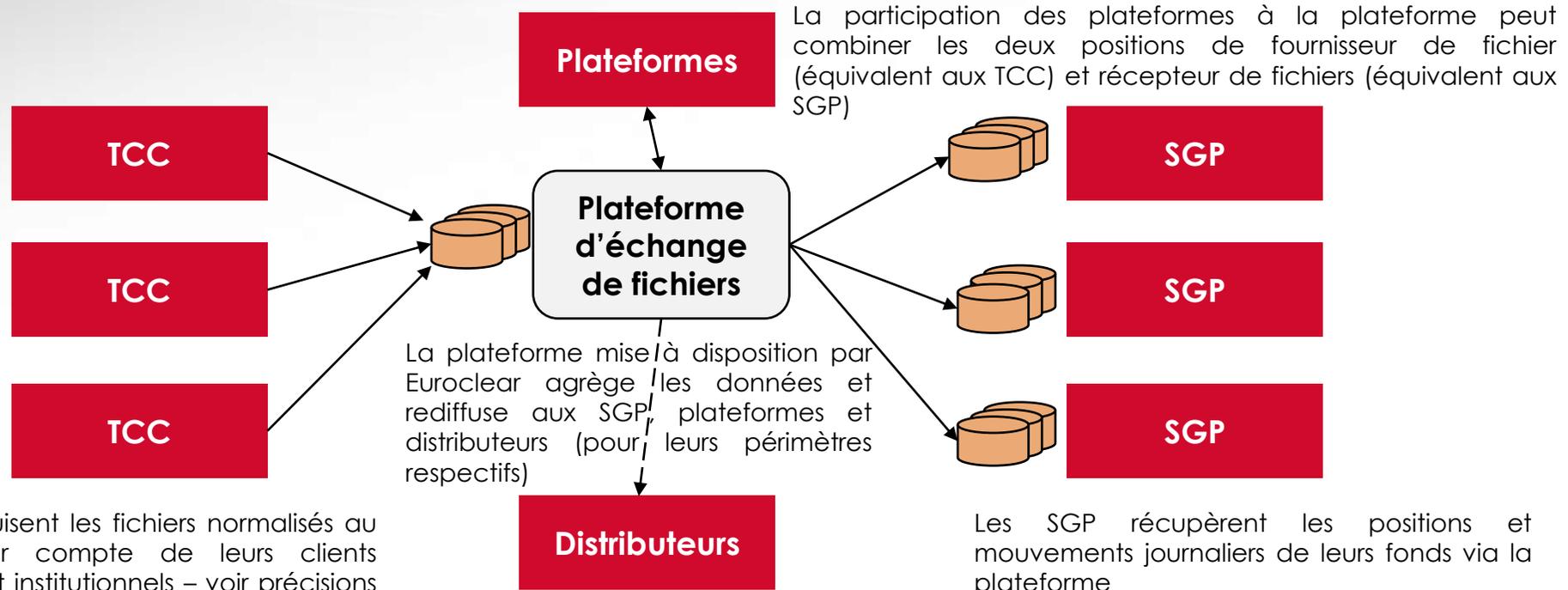


Post-trade made easy

1. Introduction et présentation générale du projet

Modèle de la plateforme

Une plateforme de Place pour simplifier et fluidifier les échanges



La participation des plateformes à la plateforme peut combiner les deux positions de fournisseur de fichier (équivalent aux TCC) et récepteur de fichiers (équivalent aux SGP)

La plateforme mise à disposition par Euroclear agrège les données et rediffuse aux SGP, plateformes et distributeurs (pour leurs périmètres respectifs)

Les TCC produisent les fichiers normalisés au nom et pour compte de leurs clients (distributeurs et institutionnels – voir précisions au 2.1) et les transmettent à la plateforme

Les SGP récupèrent les positions et mouvements journaliers de leurs fonds via la plateforme

Cette organisation des échanges reposera sur **un modèle conventionnel d'autorisation de mise à disposition et de sécurisation des données (confidentialité...)**, dans un cadre juridique sécurisant pour l'ensemble des participants, mais restant encore à préciser.

-----> Flux à préciser



Post-trade made easy

1. Introduction et présentation générale du projet

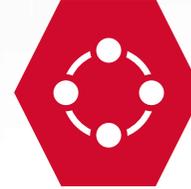
Grands principes de l'initiative pour la transparence du passif

CENTRALISATION ET EXHAUSTIVITÉ



Des données obtenues auprès des teneurs de comptes, **centralisées** par Euroclear France en une **source unique et exhaustive** pour les sociétés de gestion de portefeuille

PÉRIMÈTRE COMPLET



Des données pour tous les **fonds admis en Euroclear France avec encours**, que les fonds soient **avec ou sans rétrocessions** et que ce soit des **codes FR ou étrangers**

QUALITÉ ET FIABILITÉ



Une **agrégation**, un **contrôle** et une **réconciliation** avec l'émission totale effectués par Euroclear France avant la transmission des données aux sociétés de gestion de portefeuille

FRÉQUENCE QUOTIDIENNE



Des fichiers quotidiens permettant un **suivi du passif plus efficace** et une **meilleure gestion de la liquidité**

GRANULARITÉ FINE



Des données de **positions et mouvements** avec une **granularité distributeurs / investisseurs institutionnels** correspondant aux 2000+ codes identifiants utilisés pour le marquage des ordres

LEVEL PLAYING FIELD



Une **solution de Place** (infrastructure de marché) qui renforce le modèle français tout en garantissant un **level playing field** pour tous les acteurs de l'écosystème

Une **gouvernance de Place** et un **outil d'administration du référentiel des distributeurs et des clients institutionnels** seront mis en place afin de promouvoir une **ségrégation renforcée des comptes** et une **granularité accrue du marquage des ordres**



Post-trade made easy

1. Introduction et présentation générale du projet

Formats des fichiers de positions et de mouvements

DONNÉES DU FICHER DE POSITIONS TITRES

DATE	Date de la position
DATE TYPE	COMPTABLE
MANAGER	Libellé de la SGP
ISIN	Code ISIN de la classe de parts
SHARE NAME	Libellé de la classe de parts
DEPOSIT PLACE	Lieu de dépôt des titres (CSD, TA) – Exemple Euroclear France
CUSTODIAN	Teneur de compte client (SGSS, CA Titres...)
CUSTODIAN ACCOUNT	Numéro de compte du distributeur chez son teneur de compte
TA ACCOUNT	Numéro de compte chez le TA, où les titres sont détenus
DISTRIBUTOR REFERENCE	Code de marquage attendu au niveau du centralisateur (BIC1...)
DISTRIBUTOR NAME	Libellé du client
SUB-DISTRIBUTOR NAME	Libellé du sous-distributeur / client final
TOTAL QUANTITY	Quantité en position
QUANTITY EVOLUTION	Evolution depuis la date précédente
TRAILER FEE QUANTITY (optionnel)	Quantité éligible à rétrocession
TRAILER FEE HOLDING (optionnel)	Assiette de calcul de la rétrocession
TRAILER FEE RATE (optionnel)	Taux de rétrocession en bps
TRAILER FEE AMOUNT (optionnel)	Montant de la rétrocession

DONNÉES DU FICHER DE MOUVEMENTS TITRES

TRADE DATE	Date de négociation
SETTLEMENT DATE	Date de règlement
MANAGER	Libellé de la SGP
ISIN	Code ISIN de la classe de parts
SHARE NAME	Libellé de la classe de parts
DEPOSIT PLACE	Lieu de dépôt des titres (CSD, TA)
CUSTODIAN	Teneur de compte client (SGSS, CA Titres...)
CUSTODIAN ACCOUNT	Numéro de compte du distributeur chez son teneur de compte
TA ACCOUNT	Numéro de compte chez le TA, où les titres sont détenus
DISTRIBUTOR REFERENCE	Code de marquage attendu au niveau du centralisateur (BIC1...)
DISTRIBUTOR NAME	Libellé du distributeur
SUB-DISTRIBUTOR NAME	Libellé du sous-distributeur / client final
MOVEMENT TYPE	SUB, RED, TRI, TRO, SWI, SWO, CAI, CAO (*)
QUANTITY	Quantité de la transaction
TRAILER FEE QUANTITY (optionnel)	Quantité éligible à rétrocession



Post-trade made easy

2. Modèle économique et tarification



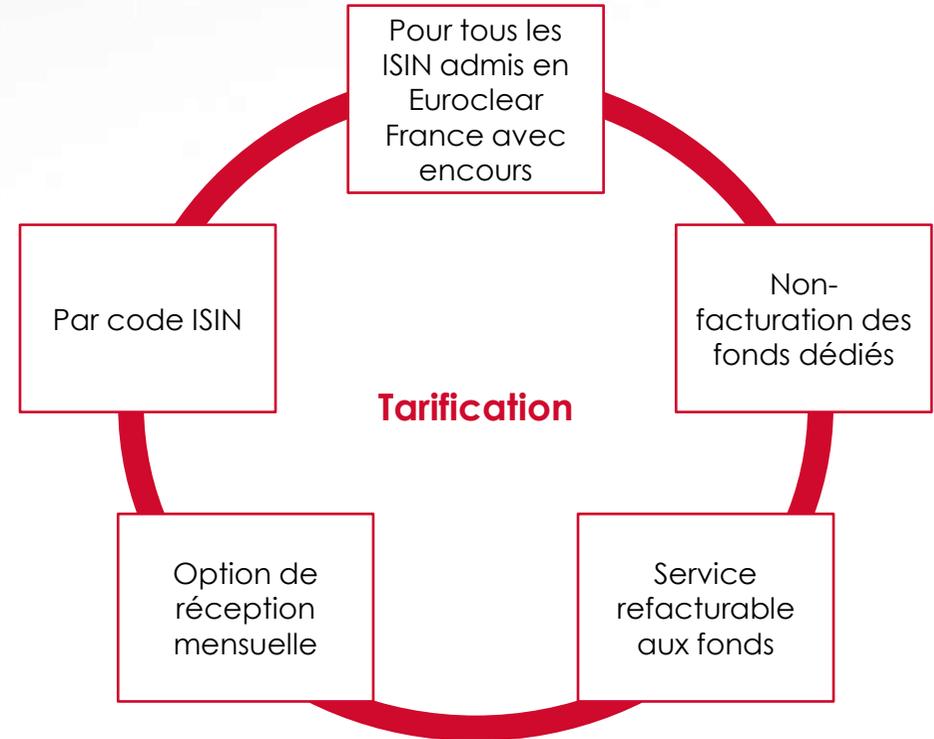
Post-trade made easy

2. Modèle économique et tarification

Modalités de pricing de l'initiative

Le service, payé par les sociétés de gestion, rémunérera :

- Euroclear France, pour le développement et l'exploitation de la plateforme de Place ;
- les TCC participant au projet, pour la fourniture des données quotidiennes de positions et mouvements.





Post-trade made easy

3. Prochaines étapes



Post-trade made easy

3. Prochaines étapes

Recueil des intentions d'adhésion

Pour décider du lancement du projet, il est attendu des SGP qu'elles déclarent leur intention d'y adhérer

Un modèle de **lettre d'intention** à retourner à Euroclear France est mis à leur disposition

Les SGP sont invitées à renvoyer la lettre d'intention signée à alexandre.deschaetzen@euroclear.com

Euroclear France reste à la disposition des SGP pour présenter cette initiative plus en détail : il est possible de prendre directement rendez-vous via [ce lien](#)

La phase de recueil des déclarations d'intentions se terminera le 15 janvier 2024

LETTRE D'INTENTION

[Nom de l'entreprise]

(la « SGP »)

Madame, Monsieur,

Euroclear France souhaite mettre en place une plateforme d'échange de fichiers de positions et de mouvements qui serait alimentée par les principaux TCC, et permettrait aux sociétés de gestion de portefeuille de disposer quotidiennement des positions et mouvements au niveau distributeurs.

Cette organisation des échanges reposera sur un modèle conventionnel d'autorisation de mise à disposition et de sécurisation des données dans un cadre juridique sécurisant pour l'ensemble des participants.

La mise en place d'une plateforme de Place procurerait des avantages significatifs pour les sociétés de gestion de portefeuille : connaissance du passif, amélioration de l'efficacité des processus internes, réduction du risque opérationnel, et imputation du coût aux fonds au lieu des SGP.

En signant cette lettre d'intention, la SGP témoigne de sa volonté de s'associer aux travaux visant à coconstruire la plateforme d'échange avec Euroclear France conformément au cahier des charges et sur la base des principes arrêtés en participant aux chantiers de mise en œuvre.

La SGP témoigne de son intention de participer à la plateforme dès qu'elle sera opérationnelle.

Lieu/ date

[Entreprise signataire]



Post-trade made easy

Annexes

- A1 – Résumé du Livre Blanc
- A2 – Format de fichier et précisions sur les données
- A3 – Etablissements associés et ayant pris part aux ateliers
- A4 – Fichier des codes marquage



A1 – Résumé du Livre Blanc

En synthèse

Un groupe de travail réunissant des sociétés de gestion de portefeuille, des plateformes et des teneurs de comptes a été créé pour **identifier et promouvoir les bonnes pratiques en matière de diffusion et de rapprochement des positions** afin d'optimiser le processus de calcul et de paiement des rémunérations (*trailer fees*).

La conclusion des travaux de ce groupe de travail a pris la forme d'un **Livre Blanc**, dont les conclusions et recommandations ont recueilli le soutien de l'AFG, de l'AFTI et d'Euroclear, intégrant notamment un **modèle de fichier de positions et mouvements** validé par les participants.





A1 – Résumé du Livre Blanc

12 recommandations pour améliorer la connaissance du passif des fonds et l'efficacité du processus de gestion des « trailers fees »

Un groupe de travail

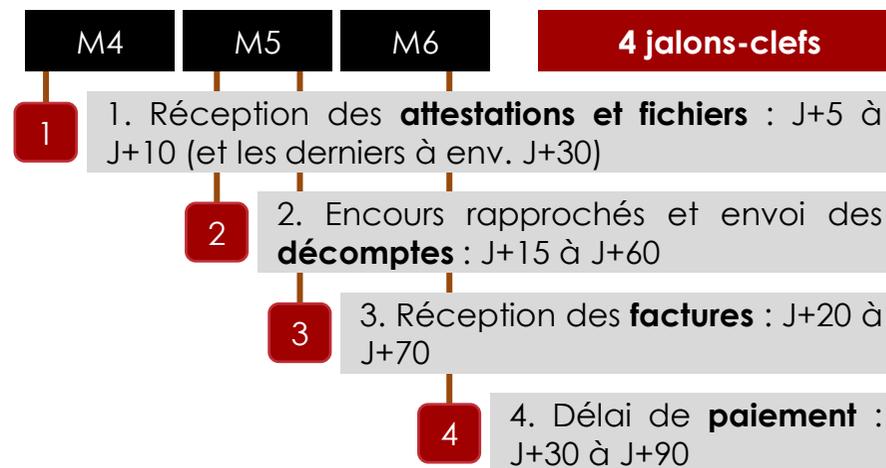
Animateurs : **Frame et Adjuto** ont constitué un groupe de SGP, TCC et plateformes, et ont produit ce livre blanc qui intègre un état des lieux chiffré et des propositions pratiques autour de 12 recommandations.

Participants : **Allfunds, Arkéa IS, AXA IM, BNP Paribas Securities Services, CACEIS, Carmignac, CIC MS, Comgest, EDRAM, Euroclear, Fund Channel, Generali, Groupama AM, LBP AM, MFEX, Natixis IM, Oddo BHF AM, OFI AM, Rothschild & Cie et Société Générale Securities Services** soutiennent ces recommandations.

Soutiens : **l'AFG, l'AFTI et Euroclear** ont accepté de s'impliquer également dans la mise en œuvre des recommandations qui les concernent.

Un constat principal

La rémunération des distributeurs par les SGP repose sur un process long (paiement de 1 à 3 mois) et lourd du fait de difficultés chroniques liées à des positions insuffisamment précises et appelant des retraitements.





A1 – Résumé du Livre Blanc

12 recommandations pour améliorer la connaissance du passif des fonds et l'efficacité du processus de gestion des « trailers fees »

- 1. Etablir des positions au dernier jour calendaire du mois sur la base convenue (trade date, settlement date) dans la convention de distribution**
- 2. Actualiser la dénomination de la SGP afin de faciliter les contrôles**
- 3. Prévoir les deux informations que sont le code ISIN et le libellé du fonds**
- 4. Indiquer le sous-distributeur au niveau le plus fin et le code de marquage**
- 5. Indiquer le lieu de dépôt**
 - Le nom du teneur de compte conservant les titres du client (avec lequel le client est en relation contractuelle)
 - Le lieu de dépôt correspondant au lieu final où les titres sont conservés (e.g. Euroclear France, numéro de compte auprès du TA) du point de vue de la SGP
- 6. Indiquer la quantité décimale (et non tronquée) en ayant recours à une virgule comme séparateur de décimales, sans autre mise en forme (e.g. espaces, point)**
- 7. Produire et faire la promotion du modèle de format proposé conjointement par Fund Channel et MFEX**
 - Utiliser un format unique, sauf demande expresse de la SGP
 - Envoyer systématiquement le détail des flux dans un fichier séparé ; il est souhaitable de normaliser les types d'opérations (à évoquer avec l'AFTI)
 - Promouvoir et se conformer à la normalisation des champs et du modèle de données attendu
 - Présenter ce modèle aux TCC et assureurs français et recommander son adoption



A1 – Résumé du Livre Blanc

12 recommandations pour améliorer la connaissance du passif des fonds et l'efficacité du processus de gestion des « trailers fees »

8. Produire des fichiers séparés selon que les avoirs sont rémunérés ou non

- Demander au distributeur de ségréguer ses comptes selon le type de positions et marquer les ordres en conséquence
- Identifier, au niveau du TCC, les comptes de conservation selon le type de service ou de détention (avoirs pour compte propre, avoirs conservés et non distribués, avoirs distribués avec rétrocession, avoirs distribués sans rétrocession)

9. Abandonner le format PDF au profit de fichiers Excel ou CSV

- **Demander à l'AFG de conduire une action auprès des auditeurs afin qu'ils acceptent de se satisfaire de fichiers de données**
- Recommander aux TCC et SGP françaises d'adopter le format Excel en présentant le modèle recommandé via l'AFG et l'AFTI, avec information de l'AMF
- Laisser la possibilité aux SGP de demander un PDF en complément

10. Promouvoir les fichiers de détail

- Communiquer sur les offres des plateformes auprès des SGP

11. Promouvoir les annexes techniques

- Actualiser, en lien avec l'AFG, **une annexe technique aux conventions de distribution incluant l'arbre de distribution**
- Demander aux distributeurs de fournir leur code BIC (ou l'annexe technique de référence) à leurs teneurs de comptes afin que ces derniers marquent les ordres avec ledit code
- **Diffuser aux SGP le fichier intégrant les codes de marquage existants** (fichier administré par Euroclear France) et réaliser une campagne d'actualisation associant les SGP et leur permettant de faire les rappels aux distributeurs ; voir avec les TCC et les SGP comment organiser ces campagnes de manière compatible avec leurs agendas respectifs
- Préciser que le montant des rétrocessions est net de frais bancaires, dont la prise en charge doit être définie dans la convention

12. Enrichir le service d'Euroclear France sur les transferts

- Demander à Euroclear France d'enrichir son offre pour intégrer les informations figurant dans la zone « commentaire » du virement franco (ladite zone intégrant souvent le nom du client concerné)
- Recommander aux TCC, en cas de transfert de fonds, d'indiquer systématiquement l'identité du client concerné dans la zone « commentaire » (investisseur et distributeur)



A2 – Format de fichier et précisions sur les données

Détail des données reportées

Détail des données caractérisant une position titres

DONNEES DU FICHIER DE POSITIONS TITRES	
DATE	Date de la position
DATE TYPE	COMPTABLE
MANAGER	Libellé de la SGP
ISIN	Code ISIN de la classe de parts
SHARE NAME	Libellé de la classe de parts
DEPOSIT PLACE	Lieu de dépôt des titres (CSD, TA) – Exemple Euroclear France
CUSTODIAN	Teneur de compte client (SGSS, CA Titres...)
CUSTODIAN ACCOUNT	Numéro de compte du distributeur chez son teneur de compte
TA ACCOUNT	Numéro de compte chez le TA, où les titres sont détenus
DISTRIBUTOR REFERENCE	Code de marquage attendu au niveau du centralisateur (BIC1...)
DISTRIBUTOR NAME	Libellé du client
SUB-DISTRIBUTOR NAME	Libellé du sous-distributeur / client final
TOTAL QUANTITY	Quantité en position
QUANTITY EVOLUTION	Evolution depuis la date précédente
TRAILER FEE QUANTITY (optionnel)	Quantité éligible à rétrocession
TRAILER FEE HOLDING (optionnel)	Assiette de calcul de la rétrocession
TRAILER FEE RATE (optionnel)	Taux de rétrocession en bps
TRAILER FEE AMOUNT (optionnel)	Montant de la rétrocession

Précisions :

Les champs doivent être formatés de manière uniforme et alimentés de façon univoque afin de permettre une automatisation des traitements.

Les dates :

- Sont au format jj/mm/aaaa

Les quantités :

- Sont décimalisées, non tronquées
- En valeur absolue (i.e. non signées) sauf pour les données faisant état d'une variation (e.g. colonne Quantity Evolution)
- Sans séparateur de milliers
- Avec séparateur virgule pour les décimales

Les montants :

- Sont décimalisés
- En valeur absolue (i.e. non signés) sauf pour les données faisant état d'une variation
- Sans séparateur de milliers
- Avec séparateur virgule pour les décimales
- En devise de la classe de parts



A2 – Format de fichier et précisions sur les données

Détail des données reportées

Détail des données caractérisant un mouvement

DONNEES DU FICHIER DE MOUVEMENTS TITRES	
TRADE DATE	Date de négociation
SETTLEMENT DATE	Date de règlement
MANAGER	Libellé de la SGP
ISIN	Code ISIN de la classe de parts
SHARE NAME	Libellé de la classe de parts
DEPOSIT PLACE	Lieu de dépôt des titres (CSD, TA)
CUSTODIAN	Teneur de compte client (SGSS, CA Titres...)
CUSTODIAN ACCOUNT	Numéro de compte du distributeur chez son teneur de compte
TA ACCOUNT	Numéro de compte chez le TA, où les titres sont détenus
DISTRIBUTOR REFERENCE	Code de marquage attendu au niveau du centralisateur (BIC1...)
DISTRIBUTOR NAME	Libellé du distributeur
SUB-DISTRIBUTOR NAME	Libellé du sous-distributeur / client final
MOVEMENT TYPE	SUB, RED, TRI, TRO, SWI, SWO, CAI, CAO (*)
QUANTITY	Quantité de la transaction
TRAILER FEE QUANTITY (optionnel)	Quantité éligible à rétrocession

Précisions :

- Souscription : SUB
- Rachat : RED
- Transfert in : TRI
- Transfert out : TRO
- Switch in : SWI
- Switch out : SWO
- OST in : CAI
- OST out : CAO



A2 – Format de fichier et précisions sur les données

Détail des données reportées

Des positions titres en date comptable (1) de la veille

Précisions sur les positions et mouvements diffusés à J+1 matin

Fichiers de positions : la date de référence des positions titres est la date comptable de J : les positions titres diffusées en sortie des systèmes de conservation à J+1 matin intègrent les opérations comptabilisées ("dépouillées") jusqu'à J soir (S/R, transferts...) :

- des opérations réalisées en trade date J (cas où la VL est calculée le jour même et diffusée dans la journée de J)
- des opérations réalisées en trade date J-1 (cas où la VL est calculée et diffusée le lendemain par rapport à la trade date)
- Des régularisations d'opérations

Précision : les OST de J+1 (ex. décimalisation) sont comptabilisées dans la nuit et J à J+1 et accessibles à J+1 matin (ie. différence entre le relevé à Jsoir = sans OST ; et à J+1 matin = avec OST)

Fichier de mouvements : les opérations titres diffusés / disponibles à J+1 matin intègrent les opérations comptabilisées en J et caractérisées par les dates suivantes :

- Date comptable (J)
- Trade date
- Date valeur espèces
- Settlement date (en optionnel - pour certains TCC seulement)

(1) – voir définitions des différentes dates à la page suivante



A2 – Format de fichier et précisions sur les données

Précisions sur la date de référence des positions titres

Définition des différentes dates de référence pour un fonds d'investissement

Trade date (date de négociation) ou date de valeur titres	<p>The date on which a trade/bargain is executed (1)</p> <p>Date de référence pour les droits du titulaire (exemple du détachement d'un coupon J+1 : bénéficiaire du coupon les clients qui ont acheté et sont titulaires à J)</p> <p>En France les clients bénéficient des droits en droit constaté (ie. à J ou trade date) même si le transfert de propriété est établi à la date de dénouement</p> <p>Du point de vue du fonds, c'est la date pivot à laquelle les ordres sont réputés s'exécuter ; qui se concrétisent par la création / suppression de part et souvent sert de référence pour la valorisation des actifs (cours de bourse de J)</p>
Settlement date (date de dénouement)	<p>The date on which the parties to a securities transaction agree that settlement is to take place. The intended date is sometimes referred to as the contractual settlement date. (1)</p> <p>Date de dénouement théorique définie en amont entre les parties (dépositaire et teneur de compte) pour le R/L de l'opération de S/R</p> <p>Elle peut être différente de la date de dénouement réelle en cas d'incident de R/L qui génère un délai accru.</p>
Contractual settlement date accounting	<p>A contractual commitment by a custodian to credit and debit a customer's cash and securities accounts, as appropriate, on the date on which the customer's contract with its counterparty provides for settlement (the contractual settlement date), regardless of whether settlement has actually occurred. Usually these credits and debits are provisional and are reversed if settlement does not occur within an interval established by the custodian. (1)</p>
Date comptable (ou de dépouillement)	<p>Date à laquelle l'opération est comptabilisée sur le compte du client, la plupart du temps à J ou J+1 soir (après réception VL et valorisation de l'ordre) et à partir de laquelle elle apparaît sur le compte-titres du client (J+1 ou J+2 dans le cas général si le dépouillement est en batch) – les principaux TCC français comptabilisent ainsi</p> <p>Certains TCC comptabilisent à la date de dénouement réel (cas de Cleastream et Euroclear Bank – à confirmer)</p>
Date valeur espèces	<p>Date de référence pour les débits / crédits du compte cash du titulaire et le calcul éventuel des intérêts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retail : date de dépouillement pour certains conservateurs et date de date de valeur des espèces appliquées au fonds pour d'autres • Institutionnel : date de valeur des espèces appliquées au fonds dans le cas général (et qui est le plus souvent équivalente à la date de dénouement théorique) ou à défaut selon les conditions convenues entre le TCC et son client sur le plan contractuel <p>La "Contractual settlement date" peut être la date que le TCC garantit au client pour (ie. quelle que soit la bonne fin des R/L) pour les valeurs espèces</p>



A3 – Etablissements associés et ayant pris part aux ateliers

Teneurs de comptes-conservateurs	Sociétés de gestion	Plateformes de distribution de fonds
<ol style="list-style-type: none">1. BNP Paribas (Securities Services)2. BPCE Eurotitres3. CACEIS4. CA Titres5. CM Titres6. La Banque Postale7. Société Générale Securities Services <p>France Post Marché a été associée aux travaux au travers de différents groupes de travail, au sein desquels le projet a été présenté (conservation, flux et stock OPC, observatoire juridique)</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Amundi AM2. AXA IM3. BNP Paribas AM4. Carmignac5. Crédit Mutuel AM6. Edmond de Rothschild AM7. Groupama AM8. La Banque Postale AM9. La Financière de l'Echiquier10. Montpensier Finance11. Natixis IM12. Oddo BHF AM13. Ofi Invest14. Rothschild & Cie AM <p>L'AFG a été associée aux travaux en relayant auprès de ses membres l'information sur le projet sous forme de sessions ad hoc et de présentation, et au travers de différentes Commissions, au sein desquelles le projet a été présenté (commercialisation, infrastructure de marché)</p>	<ol style="list-style-type: none">1. Allfunds Bank2. Fund Channel3. MFEX



Post-trade made easy